

Refus de délivrance DCG

Par **Mmichel**, le **21/07/2020** à **23:08**

Bonjour,

Je me permets de vous envoyer un message car je viens de recevoir une décision du rectorat m'informant que je n'avais pas obtenu le DCG en contrôle continu et que je devrais passer le concours en septembre. Toutefois, j'ai obtenu 18 de moyenne cette l'année et je ne comprends pas cette décision. Le rectorat m'a simplement expliqué que le jury est souverain et que ses délibérations sont confidentielles. De plus, il m'a annoncé que je ne pouvais pas accéder à mes notes ainsi que à mon livret avant la session de septembre.

Cette décision peut-elle être contestée ?

Merci beaucoup

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/07/2020** à **07:57**

Bonjour

Est-ce que vous avez d'autres camarades qui sont dans la même situation ?

Je ne sais pas si ceci pourra vous aider <https://www.education.gouv.fr/contacter-la-mediatrice-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-superieur-et-les-mediateurs-10559>